FFC2
16216
Case
FZC
1954

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

DE

PIERRE GUYOMAR,

DÉPUTÉ DES CÔTES DU NORD,

PRONONCÉ A LA TRIBUNE,

SUR LA CONSTITUTION;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

L'ÉGALITÉ eſt la baſe de notre Conſtitution. Un territoire inégalement fertile, inégalement peuplé ; tel eſt l'obſtacle à l'égale étendue territoriale de chaque adminiſtration. Où retrouverons-nous donc cette précieuſe égalité ? dans les moyens de rapprocher les adminiſtrés des adminiſtateurs. D'après ce principe des peuples libres, calculons donc à de petites diſtances qui, dans les villes, fourniſſent les mêmes réſultats qu'une plus grande diſtance dans les campagnes, leſquelles, dans un territoire donné, préſentent moins de population. Mais n'allons pas confondre ici le

THE NEWBERRY
LIBRARY

phyſique & le moral, comme le font ceux qui ne veulent qu'une municipalité par commune, quelque populeuſe qu'elle ſoit. Je vais le prouver par un exemple : La France entière eſt la grande commune du peuple français; le même gouvernement paternel doit régir la même famille, & voilà la République une & indiviſible. Si je voulois, à mon tour, abuſer du mot commune, j'en conclurois qu'il ne faut qu'une ſeule municipalité françaiſe ; & alors le maire ſeroit à-coup-sûr un roi. Eh bien ! je ſoutiendrai & prouverai que les maires des villes de cent & huit cents mille ames, ſont autant de roitelets ; monſtruoſité politique qu'il faut extirper d'un gouvernement populaire. Et d'abord une pareille adminiſtration municipale eſt au-deſſus des forces d'un ſeul homme ou d'un corps municipal. Dans le premier cas, je vois un maire roitelet, ou chef d'une population plus grande que celle des états de quelques petits princes allemands ; dans le ſecond cas, je vois un doge & le ſénat d'un ville plus populeuſe que pluſieurs petites républiques. Où trouverai-je l'adminiſtration municipale qui doit fraterniſer, & non paterniſer avec ſes concitoyens ? Il nous faut des adminiſtrateurs, & non des tribuns romains, dont la puiſſance s'étend avec la population. Examinons donc les grandes villes ; ces coloſſes de maiſons entaſſées dans un terrein coupé par des rues, des fleuves, des fauxbourgs. Plus une ville eſt peuplée, moins on ſe connoît dans chaque quartier. Que dis-je ? tel quartier eſt plus étranger à tel autre qu'une commune rurale ne l'eſt à la commune voiſine. Comment donc voulez-vous que cet aſſemblage monſtrueux d'hommes puiſſe choiſir ſes magiſtrats immédiats ? Comment voulez-vous qu'ils puiſſent les ſurveiller ? Comment voulez-vous, à ſon tour, que le magiſtrat veille & adminiſtre une multitude

d'hommes qu'il ne sauroit connoître, & dont il n'est pas connu ? Où est donc cette belle unité d'administration ? Je ne vois que l'unité d'un despote qui calcule à de grandes distances, soit de population, soit de territoire, tandis qu'il s'agit, dans l'administration municipale, de rapprocher les administrés de l'administrateur dont vous devez calculer les forces, & préférer la division en diverses municipalités, à l'admission d'agens subalternes qui nous rappeleroient encore, au sein de la liberté, les suppôts de l'ancien régime ; car vous savez qu'il faut multiplier les surveillans en raison du nombre des domiciliés ou étrangers qui fourmillent dans toutes les grandes villes où les relations ne sont pas aussi intimes qu'on a voulu le faire croire. Si la population entassée dans les villes, permet aux municipaux de surveiller un plus grand nombre d'hommes que dans les campagnes où les cultivateurs sont disséminés en raison de la fertilité & de l'exploitation des terres, on conviendra aussi que le même principe de rapprochement des administrés & des administrateurs, exige plus d'une municipalité dans les grandes villes où on se connoît moins, & où on est moins connu. N'est-il pas plus naturel d'ériger une agrégation quelconque de section en municipalité, que de conserver une monstrueuse unité municipale avec des sections qui combattent si victorieusement ce vice radical au sein d'une immense population ? Ici je réclame la sainte égalité tutélaire de notre liberté, & je soutiens que la balance politique exige un taux plus ou moins approximatif de population entre les municipalités qu'il faut par conséquent multiplier dans les grandes villes. Alors, & seulement alors, vous établirez cette gradation indispensable entre les grandes & les petites villes. Oserai-je parler des campagnes pour lesquelles un

minimum de population, & non d'influence, eſt néceſſaire; car je veux, par le *maximum*, établir la balance politique entre toutes les parties de la République. Si vous rompez cette balance, je craindrai que ces grandes villes, ces grandes maſſes qui ont terraſſé le giganteſque gouvernement royal, ne puiſſent, à l'aide d'une population immenſe, établir ce monſtrueux régime municipal, régime terrible dans les mains d'hommes ambitieux, régime dont, en tout cas, la funeſte influence établiroit bientôt une ariſtocratie à mes yeux auſſi affreuſe que le deſpotiſme qu'elles ont terraſſé. Oui, je craindrois d'autant plus cette révolution, qu'elle écraſeroit ſans retour, & les petites villes, & les campagnes réduites au ſort préparé par l'ariſtocratie genevoiſe. L'exemple d'une petite ville doit vous faire ſentir tout ce que vous avez à craindre des grands corps des grandes villes. Quant à moi, je penſe auſſi aux campagnes qui les nourriſſent; & je n'oublierai jamais que les cultivateurs ſont la maſſe de la population dans nos départemens agricoles. Ces hommes ont les mœurs pures, la ſimplicité, la frugalité, l'auſtérité néceſſaires au maintien d'une République; & les grandes villes, plus inſtruites, ne nous préſenteront peut-être jamais ces qualités dans un auſſi haut degré qu'ils les poſsèdent. En effet, leur genre de vie eſt plus près de la nature, & les cultivateurs les conſerveront, ces qualités républicaines, dans cette intégrité difficile à maintenir dans ces villes faſtueuſes, dans leſquelles on ſe concentre ſans penſer aux campagnes. Les hameaux & les villages exiſtèrent avant les villes qu'ils nourriſſent.

Légiſlateurs, ſongez que vous voulez établir une République qu'une juſte balance politique peut ſeule maintenir, ainſi que je viens de le prouver. Liſez donc dans l'avenir: prévenez les événemens funeſtes

à la liberté, ſans penſer au préſent, unique jouiſſance des intrigans qui paſſeront; vos lois ſeules ſubſiſteront, ſi elles ſont bonnes.

C'eſt à vous, Légiſlateurs, à peſer, dans votre ſageſſe, les inconvéniens réels ou imaginaires du pouvoir d'un maire à la tête de cent ou huit cents mille individus. Ce poids me paroît d'autant plus fort dans la balance politique, qu'il contre-balance, écraſe, annulle même l'autorité des adminiſtrations ſupérieures Songez ſur-tout à l'influence d'une place étayée par la confiance & l'opinion publique, vraie force ſupérieure à toute autre, & qui ſeule produit les révolutions. Songez que les publiciſtes fondent la néceſſité de ſubdiviſer les autorités inférieures, ſur le ſentiment qui porte ceux qui obéiſſent à s'élever contre l'autorité ſupérieure, afin d'étendre celle qui leur eſt accordée par la loi. J. J. Rouſſeau a craint l'influence d'une capitale dans un gouvernement libre : moi, ſur le même principe, je crains l'influence des très-grandes & immenſes municipalités qui repréſentent & diſpoſent d'une immenſe population. Songez qu'il ne s'agit ici que d'adminiſtrer, & que les rouages néceſſaires à une immenſe municipalité, entravent la célérité du recouvrement des impoſitions & de toutes les autres affaires. Au ſurplus, je ne vois pas comment on peut ſoutenir le ſyſtême de l'unité municipale pour les grandes villes, ſans adopter la conſéquence d'un ſeul canton, d'une ſeule aſſemblée primaire. Si alors une diviſion quelconque eſt néceſſaire, ſans diviſer la ſouveraineté des citoyens ; je ne conçois pas le prétendu déchirement d'une très-immenſe commune; car le peuple entier, réuni dans ſes diverſes aſſemblées primaires, à moins qu'on n'en veuille qu'une pour la grande commune de France, eſt le ſeul & unique ſouverain. Je ne combats donc

962

ici que le ſyſtême qui pourroit tendre à l'uſurpation d'une autorité funeſte à la liberté, que les magiſtrats les plus immédiats du peuple pourroient uſurper à la faveur d'une immenſe population. En effet, je vois, au lieu de municipaux, des tribuns dont les plus puiſſans coaliſés finiroient peut-être par ſe rendre maîtres de la République, à-peu-près comme le ſerviteur des ſerviteurs de Dieu eſt devenu maître dans Rome qui fut auſſi une République célèbre. Si la tiare & l'anneau du pêcheur ont remplacé l'auguſte ſénat, il eſt permis de craindre que des écharpes ne tiennent lieu un jour d'aſſemblées primaires & de ſénat national. Certes, je ne prétends pas qu'une auſſi ridicule métamorphoſe, ou plutôt une auſſi affreuſe ariſtocratie, remplace ſitôt la démocratie ou la ſouveraineté du peuple dont le dogme éternel nous a coûté tant de ſang & de ſacrifices. Il ne s'agit donc que de ſe rappeler ce principe liberticide : Plus le pouvoir eſt concentré, plus il a de force. Multipliez donc les municipalités, afin que le maire dont le nom tient un peu à la féodalité, ſoit avec ſes collègues municipaux de ſimples adminiſtrateurs fraternels, ou plutôt des ſerviteurs, & non les maîtres des citoyens. C'eſt pour le peuple ſouverain que j'invoque cette maxime. Diviſez pour faire régner le peuple. Etabliſſez une balance approximative de population, afin de maintenir une égalité d'influence entre les diverſes adminiſtrations municipales, ou vous ſacrifiez les campagnes & les petites villes à l'eſpèce de maternité des grandes villes qui pourroient un jour n'être que des marâtres, tandis que le ſyſtême de l'égalité veut qu'elles ſoient ſœurs. Sans égalité, il n'y a point de liberté : je vote donc pour le *maximum*.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.